

Conseil Municipal du Jeudi 14 avril 2022 à 19h

Présents : Nathalie Causse, Maxime Flayol, Marie-Anne Védrines, Christine Reboul, Marc Yaguiyan, Marianne Jay, Philippe Flayol, Michel Thibon, Thierry Vuillemot.

Excusée : Sylvette Foubert, Procuration à Nathalie Causse

Secrétaire de séance : Thierry Vuillemot

Secrétaire de mairie : excusée

- Approbation du compte-rendu de la séance du 24 mars 2022
- **Délibérations Commune:**
 1. Vote sur le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats 2021

Le tableau ci-après reprend le budget primitif voté en 2021, les résultats de l'année, et le budget prévisionnel pour 2022 :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
023 Virement à la section d'investissement	62 182.94		0
011- Charges de gestion générale : Eau, électricité, carburant, diverses fournitures techniques et administratives, école, Repas cantine Collège, copieurs, débroussaillage, déneigement, sel, SDEE, véhicule, assurance, Agents interco, perceuteur, Repas Noël, transport scolaire, téléphonie, internet, OM, Taxes foncières, diverses cotisations ...	107 051	71 317.79	125 014
012 – Charges de personnel : personnel titulaire et non titulaire, cotisations, médecine du travail, CNAS...	80 850	72 047.69	80 850
65-Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, cotisations, service d'incendie, subventions aux associations...	40 550	32 917.52	55 455.86
66-Charges financières : intérêts des emprunts	4 000	2 316.40	2 600
67-Charges exceptionnelles : Annulation de titres de recettes	950	0	800
042- Opérations d'ordre de transfert Amortissements	4 703.06	4 703.06	2 057.14
014- Atténuation de produits : FNGIR	21 270	21 277	21 320
TOTAL	321 557	204 579.46	288 097

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
022-Résultat de fonctionnement reporté	40 511.38	40 153.94	10 000
013- Atténuation de charges : Remboursement arrêt maladie des agents	100	110.61	800
042- Opérations d'ordre de transfert	2 241.62	0	
70- Produits des services du : RODP, Cantine et garderie (participation des parents)	11 750	10 777.16	11 270

73- Impôts et taxes : Taxes foncières et d'habitation Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales Taxe additionnelle droits de mutation	106 145	121 686.92	116 567
74- Dotations et participations de l'Etat	143 309	133 728.44	131 280
75-Autres produits de gestion courante : Loyers	16 950	17 539.14	17 130
77-Produits exceptionnels : Divers remboursements (Groupama, CNAS)...	550	2 849.11	1 050
TOTAL	321 557	286 691.38	288 097

Dépenses d'Investissement :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
00-Financières : capital des emprunts, cautions	15 500	11 968	30 470.39
000-Opérations Non Affectées Subvention investissement budget de l'eau, Matériel, outillage, Hôtel de ville, bâtiments scolaires, mobilier	47 307.36	2 653.86	43 647.36
001-Solde d'exécution section investissement N-1	9 718.74	9 102.04	
040-Opération d'ordre amortissement de subvention	2 241.62	0	
041 Patrimoniales :			
Voirie 2021	40 500	7 139.36	33 360.64
Voirie 2022			58 600
Intempéries 2020	135 334.21	51 945.62	50 000
Bibliothèque	225 901	0	225 901
Le Mas	9 872.40	9 872.40	
Aire de jeu de Saint Roman de Tousque	5 000	0	36 000
Temple de Saint Roman de Tousque			22 800
Défibrillateur			2 000
DFCI			3 000
Matériel école (école numérique)	1 000	0	1 000
TOTAL	492 375.33	92 681.28	506 779.39

Recettes d'Investissement :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
00-Financières : FCTVA, TLE excédent de fonctionnement	133 135.91	133 494.15	123 765.86
000 Subvention Amendes de police	2 220	2 735.04	4 120
001 solde d'exécution N-1			92 452.59
021 Virement de la section de fonctionnement	62 182.94	0	
040 Opération d'ordre section à section Amortissements	4 703.06	4 703.06	2 57.14
Intempéries 2020	43 200	9 616	33 584
Voirie 2021	14 033	6 348	7 685
Voirie 2022			18 752
Bibliothèque	225 900.42	28 237.62	197 662.80
Le Mas	7 000	0	
Temple de Saint Roman de Tousque			5 700

Aire de jeux			21 000
TOTAL	492 .375.33	185 133.87	506 779.39

Le maire ne prend pas part au vote.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Vote des taux :

Le maire propose de ne pas augmenter les taux pour les taxes locales, les bases ayant augmenté au plan national. Les taux proposés étant les suivants :

Taxe foncière bâti : 34.28% (incluant le taux départemental) soit un produit de 297 200 x 34.28% = 101 880 €

Taxe foncière non bâti : 196,76% soit un produit de 11 800 x 196,76% = 23 218€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Vote du budget 2022

Voir le point 1.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Subventions aux associations

Après lecture des demandes de subvention reçues, le conseil municipal décide d'octroyer les montants suivants :

Association Demain sans Faute : 150€

Nathalie Causse ne prend pas part au vote.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association La Plante Diffuse : 150€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association Cinéco : 100€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association Liridona : 200€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association des parents d'élèves : 400€

Marianne Jay ne prend pas part au vote.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La coopérative scolaire : 400€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association Le Pétassou : 200€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Amicale des sapeurs-pompiers de St Etienne VF : 352€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Les Artisans bâtisseurs en pierres sèches : 150€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association APEC : 250€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association La Gym j'y Vais : 100€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Foyer socio-éducatif du collège de Florac 30€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Les Amis de Saint Flour du Pompidou : 100€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La Ligue contre le cancer : pas de montant spécifié

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal préfère privilégier l'octroi de subventions aux associations locales.

Association des Prod de châtaignes en Cévennes : 100€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Délibération pour la convention d'application du Parc national des Cévennes

Monsieur le maire présente à l'assemblée un projet de convention qui recense les actions faisant l'objet d'un partenariat avec le Parc national des Cévennes pour la période 2022-2028.

Il rappelle que la Charte du Parc national des Cévennes est un projet de territoire collectif qui a vocation à être mis en œuvre par l'ensemble des acteurs qui le composent.

Il indique que la convention décline de manière opérationnelle les modalités de mise en œuvre des orientations et mesures de la charte sur le territoire de compétence de la collectivité et précise l'accompagnement de l'établissement public auprès de la collectivité pour mener à bien ces actions.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Délibération pour les travaux suite au sinistre de la terrasse du bâtiment de la mairie

Lecture de la proposition d'indemnité par l'assureur Groupama à hauteur de 60% du devis de remise en état.

Présentation du devis de remise en état incluant une étanchéité non réalisée initialement.

Le conseil donne son accord pour accepter la proposition de l'assureur d'un montant de 2 441,60€ et signer le devis de remise en état retenu pour 2 990 ,50€ HT.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Délibérations Budget Eau:**

7. **Vote sur le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats 2021**

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
023 Virement à la section d'investissement	1 000	0	
011- Charges de gestion générale : électricité, diverses fournitures, compteurs, vannes...	20 350.77	14 049.87	25 321.32
012 – Charges de personnel : agent communal et intercommunal	8 000	6 958.20	9 000
014-Atténuation de produits : reversement redevances Agence de l'eau	4 800	4 222	4 800
65- Autres charges de gestion courante : Analyses	2 231	1 923.06	2 600
66-Charges financières : intérêts des emprunts	4 000	3 720.85	3 500
67-Charges exceptionnelles : Titres annulés	100	0	100
042-Amortissements	44 195	44 195	49 604
TOTAL	84 676.77	75 068.98	94 925.32

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
022-Résultat de fonctionnement reporté	9 390.88	9 390.88	3 442.31
70-Produit des services du domaine : vente d'eau, redevances,	55 170	48 959.40	59 818.80
74-Dotations, subventions			10 000
77-Produits exceptionnels : Divers remboursements	20	65.12	1 000
042-Reprise de subvention =DI	20 095.89	20 095.89	20 664.21
TOTAL	84 676.77	78 511.29	94 925.32

Dépenses d'Investissement :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
001-Solde d'exécution section investissement	75 176.70	75 176.70	13 147.46
00 Financières : Remboursement capital des emprunts	14 156.29	13 402.73	29 031.83
040 Reprise de subvention = RF	20 095.89	20 095.89	20 664.21
041			7 523.70
000-Non individualisées : divers travaux	900	856.60	
Intempéries 2020	16 100	16 086.24	
STEP St Roman			55 000
Extension du réseau communal			21 000
TOTAL	126 428.88	125 618.16	146 367.20

Recettes d'Investissement :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
000 non individualisées subvention de la commune	3 000	0	3 568.32
Emprunt			
00-Financières :			

Affectation de résultat			
Dotations	2 226.30	2 226.30	
Emprunt	0	34 000	
040-Amortissements	44 195	44 195	49 604
041			7 523.70
021 Virement de la section de fonctionnement	1 000	0	
Extension du réseau communal			18 000
STEP Saint Roman de Tousque			
Subvention Agence de l'Eau	21 695	21 695	38 500
Subvention DETR	10 354.40	10 354.40	
Subvention Conseil Départemental	6 901	0	5 500
Emprunt	34 000	0	11 000
Intempéries 2020	12 671.18	0	12 671.18
TOTAL	126 428.88	112 470.70	146 367.20

8. Vote du budget 2022

Voir point ci-dessus

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. Admission en non-valeur

Comme nous l'avons fait lors d'une précédente séance, il convient de délibérer afin d'admettre des créances irrécouvrables en non valeurs.

Le montant est de 126.78€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Délibérations Budget du Village vacances

10. Vote sur le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats 2021

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
023 Virement à la section d'investissement	18 370	0	15 000
011- Charges de gestion générale : Assurances, diverses fournitures, travaux de peinture, plantations, élagages, Taxes foncières	9 900	6 520.14	12 020
012 – Charges de personnel : agent mis à disposition pour l'entretien relevant du patrimoine communal (versement au budget de la commune)	2 000	1 961	3 000
66-Charges financières : intérêts des emprunts	1 900	1 805.19	2 000
68- Provisions pour risques	0	0	
TOTAL	32 170	10 286.33	32 020

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
002-Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0
75-Autres produits de gestion courante : Redevances (loyer) de la SAS Gîtes en Cévennes	32 000	31 141.37	32 000
77- Produits exceptionnels	170	4 421.69	20
TOTAL	32 170	35 563.06	32 020

Dépenses d'Investissement :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
001-Solde d'exécution section investissement	32 058.83	32 058.83	13 931.85
000-Non individualisées : divers travaux d'aménagements	17 765.50	3 000	11 308
00-Financières : Capital des emprunts	10 800	10 702.31	25 036.88
101 Aménagement rénovation VV			770 000
102 Rénovation de la piscine			44 500
TOTAL	60 624.33	45 761.14	864 776.73

Recettes d'Investissement :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
00-Financières : Affectation résultat Fonds de concours Communauté de communes	31 829.29	31 829.29	25 276.73 10 000
000-Non individualisées : emprunt d'équilibre	10 425.04	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	18 370	0	15 000
101 Aménagement rénovation VV			770 000
102 Rénovation de la piscine			44 500
TOTAL	60 624.33	31 829.29	864 776.73

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11. Vote du budget 2022

Voir point ci-dessus

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Actions et Projets:**

- Participation financière de la commune au Centre de loisirs.

A la demande de Moissac, la CCCML a accepté de revoir les critères d'imputation aux communes d'une partie des frais d'accueil au Centre de loisir. Le critère retenu sera la fréquentation réelle des enfants à la journée ; et non plus sur l'unique critère de l'inscription en début d'année.

Une nouvelle convention nous sera soumise pour délibération.

- Remplacement de l'agent intercommunal pour la gestion du service de l'eau :

La CCCML souhaite dénoncer la convention permettant à Moissac d'utiliser les services du technicien SPANC intercommunal, pour la gestion des installations AEP assainissement

collectifs de la commune. L'objectif étant de recentrer le technicien SPANC sur son cœur de métier. La commune entame donc une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer le service, en tenant compte de la perspective du transfert de compétence EAU des communes vers la communauté. Contact est pris avec le SDEE, à qui plusieurs communes confient dès à présent une partie du travail relatif à ce service.

La prochaine réunion de bureau est fixée au : mercredi 11 mai 2022 à 9h00.

Le prochain conseil municipal est fixé au : jeudi 19 mai 2022 à 20h00.

La séance est levée à 21h00